JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 988 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 0048-2015/CNT du 16 juillet 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE).

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition;

VU la lettre n°2015-066/CNT/PRES/SG/DGSL/DSC du 27 juillet 2015 du Président du Conseil National de la Transition transmettant pour promulgation la loi n° 048-2015/CNT du 16 juillet 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE);

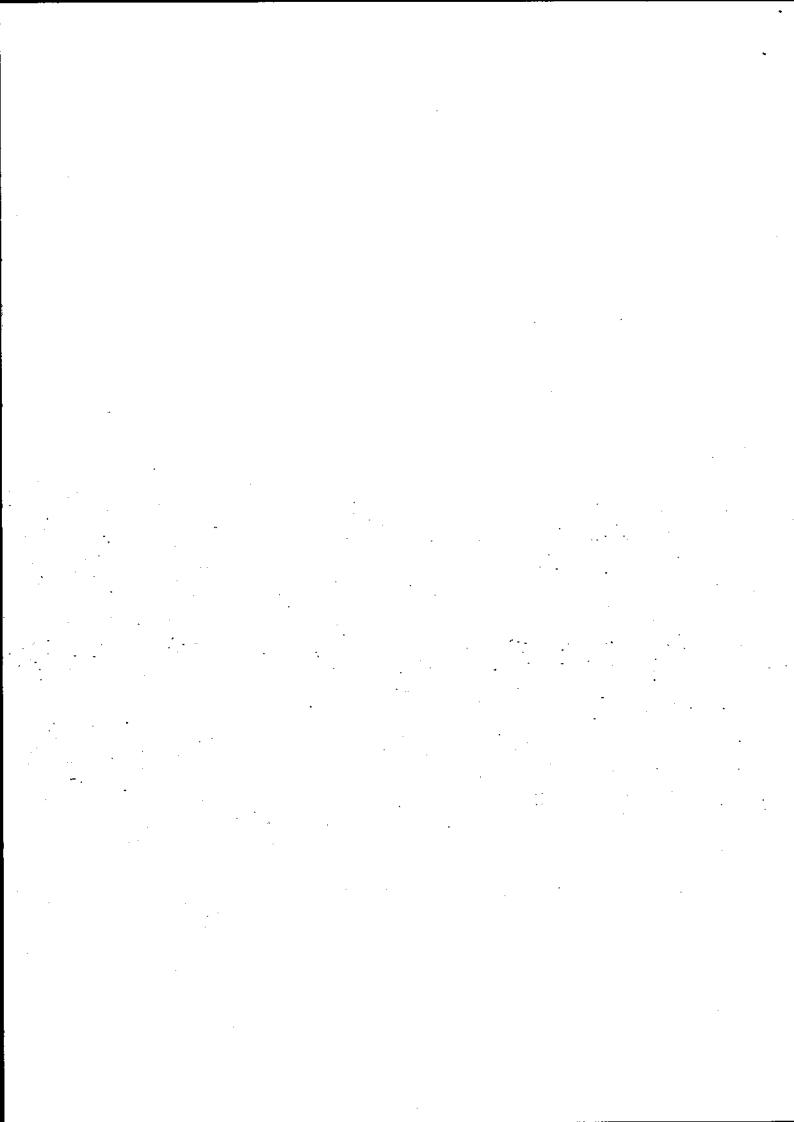
DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 048-2015/CNT du 16 juillet 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE).

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 aout 2015



BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

LOI Nº <u>048-2015</u>/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°D033-BF CONCLU LE 13 MAI 2015 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKNA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition;

a délibéré en sa séance du 16 juillet 2015 et adopté la loi dont la teneur suit:

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Don n°D033-BF conclu le 13 mai 2015 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 16 juillet 2015

Pour le Président du Conseil national de la transition, le Premier Vice-président

<u>Honoré Lucien</u>

Le Secrétaire de séance

Kourouboundon René LOMPO